



Document d'orientation : Inventaires culturels rapides des zones humides

Dave Pritchard, Réseau culturel Ramsar 2016
En collaboration avec Mariam Ali et Thymio Papayannis

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	2
Que sont les Inventaires culturels rapides des zones humides ?	2
Quels sont les avantages de ces inventaires pour la préservation des zones humides ?	3
Vue d'ensemble du processus et de la méthode de l'inventaire.....	5
Autres expériences et contributions utiles.....	8
ÉTAPE 1 : ÉTUDE SUR DOCUMENTS.....	14
1.1 Examiner les études existantes.....	14
ÉTAPE 2 : CONSULTATION.....	15
2.1 Identifier les parties prenantes éventuelles	15
2.2 Contacter et consulter les principales parties prenantes	16
ÉTAPE 3 : DOCUMENTATION	16
3.1 Décrire l'objectif et le champ de l'inventaire.....	16
3.3 Noter les effets des valeurs/pratiques culturelles sur la préservation de la/des zone(s) humide(s)	20
3.4 Résumer la situation des valeurs/pratiques culturelles	20
3.5 Inclure des documents de référence	21
ÉTAPE 4 : MESURES.....	22
4.1 Recommander des mesures visant à intégrer davantage les valeurs/pratiques culturelles dans la gestion, le cas échéant.....	22
ANNEXE 1 : Typologies des valeurs et des pratiques culturelles	24
ANNEXE 2 : Inventaires culturels rapides – Fiche résumé	29

INTRODUCTION

Que sont les Inventaires culturels rapides des zones humides ?

Les Inventaires culturels rapides des zones humides sont un moyen simple et pratique de relever, rassembler et mettre à disposition des informations sur les valeurs et les pratiques culturelles notables associées à des zones humides déterminées. Ils peuvent être menés à différentes échelles. Les informations qu'ils apportent contribuent à la préservation du patrimoine culturel et à la réalisation de l'objectif de la Convention de Ramsar relatif à l'intégration d'aspects culturels à la gestion des Sites Ramsar et autres zones humides.

Les travaux de recherche approfondis et les bases de données détaillées sur la culture et les zones humides sont extrêmement utiles, mais ne sont pas abordés dans le présent document d'orientation. L'importance est ici accordée aux inventaires « rapides » qui permettent de compiler des données facilement disponibles de manière simple afin de produire des résultats immédiats et facilement utilisables. Même si la qualité et le caractère exhaustif des données peuvent être assez variables, les compilateurs ne doivent pas trop s'en préoccuper : il s'agit avant tout de mieux comprendre l'enjeu, rapidement et au moindre coût ; et d'attirer l'attention de toute personne susceptible de pouvoir influencer sur son devenir.

La définition de « culture » varie en fonction du contexte. Dans la Convention de Ramsar, la culture est comprise comme étant la propriété de groupes humains ou de sociétés exprimant des aspects de leur identité, leurs valeurs communes, leurs attitudes, leurs croyances, leurs systèmes de connaissances, leur créativité et autres pratiques. Elle conditionne les rapports qu'entretiennent les individus entre eux et avec leur environnement. Elle peut se manifester sous des formes matérielles ou non, et évolue constamment.

À titre d'exemple, on peut citer les éléments matériels suivants : la protection et la gestion des habitats des zones humides conçues pour préserver une certaine structure sociale ou des principes reposant sur des croyances ; l'utilisation de produits des zones humides à des fins de préservation des identités culturelles et de représentation de savoir-faire propres à un lieu ; et les valeurs patrimoniales liées à la coévolution de sociétés données et d'écosystèmes avec lesquels elles ont interagi. Parmi les exemples d'éléments non matériels, on peut citer : le sentiment d'appartenance, le sentiment de continuité, l'inspiration artistique et l'éthique écologique.

Sous de nombreuses formes citées ci-dessus, la culture contribue directement au maintien des zones humides. Elle correspond également aux avantages importants que les zones humides fournissent aux individus ; c'est ce qui est reconnu dans le concept largement adopté de « service écosystémique culturel¹ », qu'il soit matériel ou immatériel. Dans la Convention de

¹ Millennium Ecosystem Assessment (2005). *Ecosystems and human well-being: Synthesis*. Island Press, Washington DC.

Ramsar, ce concept a également été intégré officiellement à la définition de « caractéristiques écologiques » des zones humides², et les Parties se sont engagées à conserver ces caractéristiques (et de ce fait les services culturels correspondants) dans le cadre de leur obligation à promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides³.

Quels sont les avantages de ces inventaires pour la préservation des zones humides ?

Les inventaires contribuent à rendre les connaissances et les informations plus *disponibles* et *applicables* afin d'améliorer la préservation des zones humides et leur utilisation rationnelle. Une meilleure intégration de la compréhension des facteurs culturels à celle des facteurs écologiques se traduit par une gestion plus efficace des zones humides et une amélioration de la sauvegarde du patrimoine culturel. Une meilleure sensibilisation contribue également à mobiliser davantage le soutien du public en faveur de ces objectifs.

S'agissant de la préservation des zones humides et de leur utilisation rationnelle, certains des systèmes les plus efficaces et résilients sont ceux qui bénéficient d'une intégration complète et cohérente des valeurs et des perceptions liées à la nature et à la culture humaine. En adoptant une telle approche, on peut mettre à profit des connaissances particulières, échapper aux impératifs contradictoires et gagner un soutien plus large du public.

À l'heure actuelle, il est difficile de se procurer des éléments d'information sur les valeurs et les pratiques culturelles relatives aux Sites Ramsar et autres zones humides sous forme organisée et consolidée, ce qui peut nuire aux efforts de préservation. Certaines informations sur ces questions figurent (sous forme de mots-clés essentiellement) dans les Fiches descriptives Ramsar types et sont compilées pour les sites inscrits dans la Convention ; certaines sont recueillies dans le cadre d'autres inscriptions (comme celle du Patrimoine mondial) lorsque les sites comprennent des zones humides ; et de nombreuses autres ont fait l'objet de projets de recherche individuels épars. Certaines informations n'existent que dans la tradition orale ou font partie des connaissances locales détenues par un petit nombre de personnes – elles ne sont peut-être pas écrites ou sont peut-être exprimées uniquement dans une langue minoritaire ou par un autre système entièrement différent, comme les coutumes mises en scène.

La diversité des systèmes de connaissances sur la culture des zones humides fait partie intégrante de leur richesse, mais des problèmes peuvent survenir si l'*existence* de ces connaissances n'est pas connue ou si celles-ci ne sont pas *disponibles* ou *applicables*. Premièrement, les connaissances en elles-mêmes, et la valeur inhérente des aspects culturels auxquels elles se rapportent peuvent être involontairement affaiblies ou perdues, et compromettre ainsi les efforts de préservation de la culture. Deuxièmement, l'importance de certaines valeurs et pratiques culturelles dans le maintien des caractéristiques écologiques des

² Convention de Ramsar (2005a), *Cadre conceptuel pour l'utilisation rationnelle des zones humides et le maintien de leurs caractéristiques écologiques*, Résolution IX.1 Annexe A, Kampala, Ouganda, novembre 2005 (voir para. 15).

³ Convention de Ramsar (2005a), *op. cit.* (voir para. 22 ; et également article 3.1 du texte de la Convention lui-même).

zones humides peut être sous-estimée ou ignorée, ce qui peut affaiblir les efforts de préservation des zones humides et conduire à des divergences entre les objectifs de gestion pour la même zone.

Les inventaires décrits dans le présent document aborderont ces questions, et en promouvant des mesures concrètes pour améliorer l'application des connaissances à la préservation et à la gestion, ils contribueront à améliorer les résultats sur le plan écologique (et socioécologique).

En application de la Résolution VIII.19⁴ de la Conférence des Parties contractantes, les gouvernements des Parties à la Convention de Ramsar sont encouragés : à compiler et à évaluer les éléments culturels, matériels et non matériels, associés aux zones humides et à l'eau, en particulier lorsqu'ils préparent ou mettent à jour la Fiche descriptive Ramsar pour leurs Sites ; à promouvoir l'appréciation et la revitalisation de ces valeurs culturelles auprès du grand public ; à inclure les aspects pertinents de la culture, tant au niveau de la conception que de la mise en œuvre de la gestion des zones humides ; et à tenir compte des valeurs culturelles relatives aux zones humides dans leurs politiques et leurs lois. La Résolution IX.21⁵ renforce cette position en ajoutant des références aux stratégies et aux études de cas, et en soulignant la contribution de tous ces efforts à la mise au point « d'approches globales et intégrées ».

Le Plan stratégique actuel de la Convention (2016-2024)⁶ contient un objectif (Objectif 10) qui vise à documenter et à pleinement intégrer les connaissances et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de l'application de la Convention. Cela doit être fait avec la participation effective des peuples autochtones et des communautés locales, point sur lequel les Parties ont adopté des orientations formelles en 1999⁷.

L'organisation des informations de façon plus systématique et accessible permet de les partager, les valider et les mettre à jour plus facilement, ainsi que d'assurer leur utilisation efficace.

Les Inventaires culturels rapides des zones humides favorisent l'application de connaissances pertinentes afin de soutenir l'ensemble des objectifs convenus décrits plus haut, au profit des zones humides et des personnes qui en dépendent. Leur mise en place encourage également la réalisation de travaux de recherche et l'établissement de dialogues visant à approfondir et à étendre les connaissances, tout en continuant à sensibiliser et à impliquer un plus grand nombre de parties prenantes à la préservation des zones humides et à leur utilisation rationnelle.

⁴ Convention de Ramsar (2002a), *Principes directeurs pour la prise en compte des valeurs culturelles des zones humides dans la gestion efficace des sites*, COP8, Résolution VIII.19, Valence, Espagne, novembre 2002.

⁵ Convention de Ramsar (2005b), *Tenir compte des valeurs culturelles des zones humides*, COP9, Résolution IX.21, Kampala, Ouganda, novembre 2005.

⁶ Convention de Ramsar (2015a), *Le 4^e Plan stratégique 2016-2024*, COP12, Résolution XII.2, Punta del Este, Uruguay, juin 2015.

⁷ Convention de Ramsar (1999), *Lignes directrices pour la mise en œuvre et le renforcement de la participation des communautés locales et des populations autochtones à la gestion des zones humides*, COP7, Résolution VII.8, San José, Costa Rica, mai 1999.

Vue d'ensemble du processus et de la méthode de l'inventaire

Il est suggéré d'adopter une approche simple par étapes, en commençant par une étude sur documents et par des consultations, puis en organisant l'information à documenter en cinq catégories principales, et enfin en formulant des recommandations sur les mesures à prendre. La fiche résumé présentée à l'annexe 2 fournit un exemple de document dans lequel consigner les résultats de manière utile.

Les Inventaires culturels rapides peuvent être réalisés par les autorités de gestion des zones humides, les initiatives régionales Ramsar, les Organisations internationales partenaires, les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales, les chercheurs et autres parties prenantes volontaires. Ils peuvent être menés sur un site, un bassin hydrographique, à l'échelon national et international, et entrepris par des organisations ou des individus intéressés œuvrant à n'importe lequel de ces niveaux.

Le champ peut porter sur des valeurs et des pratiques historiques ou actuelles (mais dans l'idéal, sur les deux). Les inventaires devraient s'appuyer sur les informations pertinentes déjà présentées dans les Fiches descriptives Ramsar (et dans l'idéal, les étoffer) (lorsque des sites Ramsar inscrits sont concernés), ainsi que sur toutes autres étude et publication présentant un intérêt. La consultation des habitants, des gestionnaires de sites, des autorités officielles, des groupes de bénévoles, des organismes de gestion du patrimoine, des universitaires et autres experts complètera ces sources.

Les meilleurs résultats seront obtenus en appliquant l'approche décrite dans le schéma simple présenté plus bas, et en la suivant de manière plus ou moins constante pour élaborer tout Inventaire rapide visant à contribuer aux efforts coordonnés mondialement dans le cadre de la Convention de Ramsar (avec le soutien du Réseau culturel Ramsar⁸). La fiche résumé présentée à l'annexe 2 du présent document d'orientation fournit un exemple de document dans lequel consigner les résultats de manière utile. Veuillez transmettre vos fiches complétées au Secrétariat Ramsar (culture@ramsar.org). Ces informations seront intégrées aux données mondiales de Ramsar sur la culture et les zones humides.

Les documents de base originaux peuvent être intégrés à la compilation d'informations qui constituera un inventaire donné. Pour appliquer les résultats aux mesures qui seront prises et élaborer une vue d'ensemble à des niveaux stratégiques, il est conseillé de tendre vers un degré de standardisation minimal des informations relevées. Des orientations sur ce point sont fournies ci-après, dans la description de l'étape 3 du schéma.

Les inventaires suivant cette approche peuvent être réalisés de manière autonome comme une contribution aux objectifs Ramsar dans le domaine en question. Les personnes souhaitant mettre en place ou adapter une initiative à ces fins sont encouragées à se concerter avec

⁸ Consulter <http://www.ramsar.org/fr/activite/le-reseau-culturel-ramsar>.

l'Équipe culture et zones humides de la Convention de Ramsar⁹ afin de maintenir une vision globale et cerner les synergies éventuelles entre les différents groupes s'intéressant aux mêmes domaines et aux mêmes questions (de nouvelles collaborations et sources d'appui peuvent ainsi voir le jour).

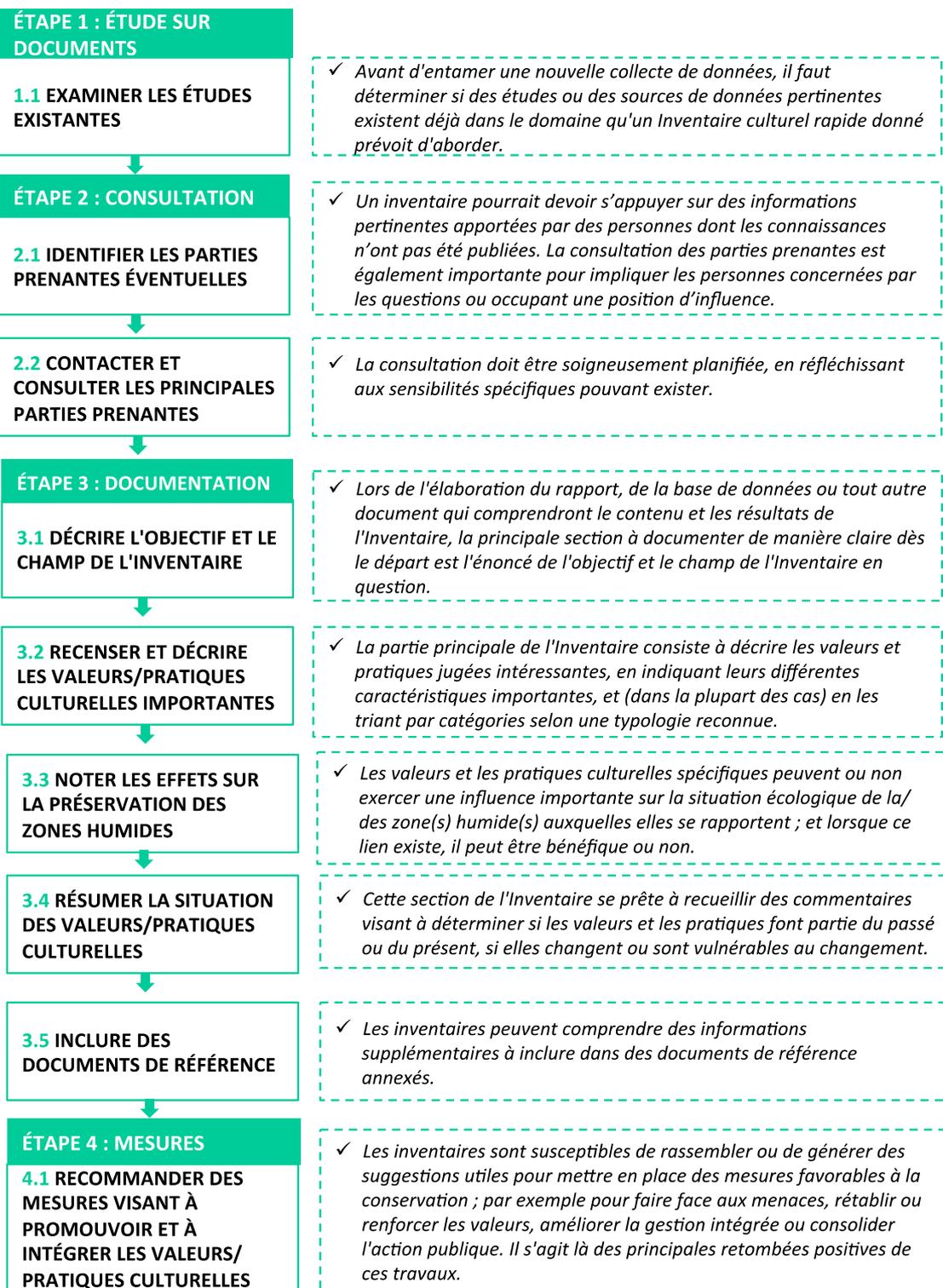
Tout contributeur potentiel n'ayant pas encore défini un point de départ, mais qui souhaite s'impliquer d'une manière ou d'une autre, par exemple en apportant sa contribution aux travaux menés par des tiers, est également invité à contacter l'Équipe. Un registre des manifestations d'intérêt sera tenu, et l'Équipe culture aura le rôle de « centre d'information » pour mettre les personnes en relation.

Des conseils et une assistance en cas de difficultés liées aux inventaires seront également fournis, en puisant dans le réservoir des connaissances spécialisées disponibles dans le Réseau culturel Ramsar.

Dans certaines zones prioritaires (notamment dans certaines régions Ramsar d'Afrique, d'Asie et d'Amérique), l'Équipe souhaite encourager des efforts particuliers pour améliorer la couverture, et cherche à attribuer un soutien financier dans ce sens. Ce dernier peut servir à élaborer des projets, à renforcer les capacités (par ex., avec des ateliers de lancement pour les équipes de projet), à collecter des données, à les compiler ou à réaliser des objectifs étroitement liés. Il sera normalement attribué sous réserve de la production de documents complets relatifs à un projet d'inventaire, et seule une partie des coûts sera couverte (en d'autres termes, des contributions de contrepartie seront nécessaires). L'objectif est de réduire au minimum les lourdeurs administratives. Dans un premier temps, l'intérêt peut être manifesté par l'envoi d'un simple courrier électronique à : culture@ramsar.org.

⁹ Consulter <http://www.ramsar.org/fr/activités/contacts-rcr>. Courriel : culture@ramsar.org

Vue d'ensemble : Inventaires culturels rapides des zones humides



Veillez transmettre vos Inventaires culturels rapides et leur fiche-résumé (annexe 2) au Secrétariat Ramsar à culture@ramsar.org

Autres expériences et contributions utiles

Plusieurs processus et produits existants offrent des *données compilées* ou des *conseils sur les méthodes* qui fourniront des contributions utiles aux Inventaires culturels rapides des zones humides, en fonction du contexte. Il est important de les prendre en compte lorsqu'ils sont utiles à la planification de nouveaux travaux. Pour ce faire, l'Équipe culture de la Convention de Ramsar apportera son soutien en donnant une vue d'ensemble à l'échelle mondiale.

Il a été fait référence plus haut aux **Fiches descriptives Ramsar** compilées par les autorités administratives nationales de la Convention lorsqu'elles désignent des sites pour inscription sur la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar) et qu'elles doivent mettre à jour au moins tous les six ans par la suite¹⁰. En 2000, à l'échelon central (c.-à-d. international), des analyses d'échantillon sur les valeurs et les pratiques culturelles relevées dans les Fiches descriptives Ramsar jusqu'à cette année-là ont été conduites ; ce travail est actuellement réexaminé. Cela pourrait fournir aux compilateurs d'Inventaires rapides des informations s'appuyant sur les Fiches dès le début de leurs travaux, et leur servir de contribution. Toutefois, cette dernière restera faible puisque seule une minorité des Sites Ramsar disposent d'informations de ce type dans leurs Fiches descriptives, et lorsque les données existent, elles n'ont pas forcément été relevées par des spécialistes en questions culturelles.

La Fiche descriptive Ramsar reste cependant un moyen formel important de consigner les aspects culturels notables des caractéristiques écologiques et des services écosystémiques des sites inscrits. Tous les Inventaires dont le champ comprend un ou plusieurs Sites Ramsar devraient tenir compte des informations sur la culture mentionnées dans les Fiches correspondantes, soit en les examinant localement (avec les documents de base utilisés pour les compiler) ou en s'appuyant sur toute analyse que l'Équipe culture de la Convention de Ramsar est en mesure d'achever à l'échelon central avant le début de l'année 2016. Pour la plupart des sites, les données de la Fiche descriptive Ramsar sont disponibles en ligne, sur le site du Service d'information sur les Sites Ramsar¹¹. Certaines spécificités portant sur les sections pertinentes de la Fiche descriptive sont présentées à la section 2 de l'étape 3 dans le schéma fourni plus bas.

Des données sur les valeurs et les pratiques culturelles relatives aux **Sites du patrimoine mondial** sont également mises à disposition en ligne par l'UNESCO¹², et un grand nombre de ces sites comprend des zones humides. Dans certains cas, les sites retenus sont également des Sites Ramsar inscrits. Plusieurs analyses de ces « chevauchements d'inscription » ont été conduites – les approches y afférant varient, et les ajouts réguliers aux deux listes nécessitent la mise à jour

¹⁰ La version de la fiche descriptive Ramsar en vigueur (et les documents d'orientation qui l'accompagnent) a été adoptée dans la Résolution XI.8 *Simplifier les procédures de description des Sites Ramsar au moment de leur inscription et lors de mises à jour ultérieures* à l'occasion de la COP11 Ramsar (Bucarest, Roumanie, juillet 2012). Les Parties ont été priées de réviser les données de la Fiche tous les six ans au moins dans la Résolution VI.13 *Communication d'informations relatives aux sites désignés pour inscription sur la Liste Ramsar des zones humides d'importance internationale* adoptée lors de la COP6 (Brisbane, Australie, mars 1996).

¹¹ Consulter <https://rsis.ramsar.org/fr?language=fr>.

¹² Consulter <http://whc.unesco.org/en/list/> (anglais) et <http://whc.unesco.org/fr/list/> (français).

périodique de la situation. Toutefois, des travaux récents sur ces chevauchements devraient permettre de partir sur une bonne base en 2016 pour identifier de manière plus exhaustive les sites dont les informations devraient contribuer directement aux Inventaires culturels rapides des zones humides dans les pays concernés.

La liste du Patrimoine mondial comprend d'autres sites inscrits pour leur valeur culturelle (et non leur valeur naturelle) qui ne sont pas inscrits sur la liste des sites Ramsar, mais qui comprennent néanmoins des zones humides. Certains sites sont bien connus, ou leur nom indique qu'ils comprennent des zones humides. Un passage en revue manuel de la liste pour chaque pays permettra de retenir plusieurs sites dont les données peuvent contribuer à un Inventaire culturel rapide. L'utilisation du mot-clé « zone humide » dans l'outil de recherche en ligne sur le site du Patrimoine mondial renvoyait (en décembre 2015) 23 sites « culturels » ou « mixtes » de la liste mondiale¹³ ; ces derniers pourraient constituer un autre point de départ. L'Équipe culture de la Convention de Ramsar examinera cela à partir de l'information résumée disponible sur le site international, mais les projets nationaux des inventaires devraient pouvoir fournir de plus amples détails sur les sites concernés et définir d'autres sites qui pourraient être également pertinents, mais qui ne ressortent pas forcément de ces méthodes rudimentaires de recoupement de données.

Il existe d'autres Sites du Patrimoine mondial qui ne satisfont pas aux critères d'intérêt culturel du Patrimoine mondial et qui sont inscrits dans la catégorie « valeur naturelle », mais qui présentent toutefois un intérêt pour les valeurs et les pratiques culturelles qui y sont associées. Même si ces intérêts n'ont pas une importance mondiale (ou une « valeur universelle inestimable », selon les termes de la Convention), ils doivent être retenus dans le cadre des Inventaires culturels rapides Ramsar lorsque les sites concernés sont (ou comprennent) des zones humides. Les informations peuvent avoir été obtenues sur le site des évaluations des perspectives de conservation de l'UICN¹⁴. Ces évaluations suivent un cadre standard comprenant une liste de vérification des avantages qu'apporte le site à la population. De manière générale, elles consistent à déterminer les services écosystémiques fournis par le site, et la liste de vérification suit une typologie très succincte des valeurs culturelles et spirituelles, des valeurs liées à la santé et aux loisirs et des valeurs liées au savoir. Le processus d'évaluation consiste principalement à relever la présence ou l'absence des éléments de la liste de vérification, mais fournit également des indications sur leur importance et l'échelle à laquelle ils se classent sur deux échelles à trois points.

L'une des cinq autres conventions de l'UNESCO relatives à la culture est la Convention pour la sauvegarde du **patrimoine culturel immatériel** (qui couvre les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les savoir-faire). Elle prévoit de dresser des inventaires de ce patrimoine pour les intégrer à une Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de

¹³ Il s'agit du nombre de sites répartis par pays, ce qui signifie que quelques sites transfrontières ont été comptabilisés deux fois dans le total.

¹⁴ UICN (2012), *IUCN Conservation Outlook Assessments - Guidelines for their application to natural World Heritage Sites*, Version 1.3, 17/08/2012. Le rapport peut être téléchargé à l'adresse https://www.iucn.org/about/work/programmes/wcpa_worldheritage/about_world_heritage/worldheritageoutlook/ (en anglais).

l'humanité¹⁵. Seuls quelques exemples inscrits sur cette liste ont un rapport avec les zones humides : pour tirer parti de tout ce qu'ils ont à offrir, il faudrait examiner de plus près l'information résumée publiée pour chacun d'entre eux (le titre à lui seul ne révèle pas toujours la pertinence), ce qui pourrait fournir des contributions utiles aux inventaires culturels Ramsar.

De manière générale, les **inventaires nationaux des zones humides** (c.-à-d., qui ne sont pas particulièrement axés sur les aspects culturels) ont été préconisés par des Résolutions et Plans stratégiques Ramsar successifs depuis la COP4 en 1990 (au début pour les Sites Ramsar candidats, mais à partir de la COP6 pour toutes les zones humides). Certains inventaires ont également été réalisés à l'échelle régionale, comme l'inventaire des zones humides en Méditerranée conduit par l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet). Le premier volume publié par cette initiative était le manuel d'orientation principal¹⁶ qui n'abordait pas les valeurs culturelles, mais des évolutions ultérieures de la base de données ont intégré un champ optionnel offrant la possibilité de fournir des informations sur les valeurs sociales, culturelles et économiques¹⁷. Un formulaire de données sur les valeurs culturelles a été axé sur quatre principaux « types de patrimoines¹⁸ » ; et une publication complémentaire sur les aspects socioéconomiques a été produite¹⁹. Tout inventaire des zones humides mené conformément à la méthode MedWet est donc susceptible de contenir des informations pertinentes, et il faut donc se pencher sur la position prise sur les valeurs culturelles pour les pays concernés.

Un certain nombre d'études spécifiques contiennent des informations qui contribueront aux Inventaires culturels rapides. On peut citer par exemple ***Culture and Wetlands in the Mediterranean*** (Culture et zones humides en Méditerranée) publié en 2011²⁰. Cet ouvrage est organisé par thèmes, mais il contient des exemples de sites et de zones, qui peuvent être extraits et intégrés aux Inventaires par les personnes travaillant dans les pays concernés. D'autres exemples sont mis en lumière dans ***Wetland culture for children*** (La culture des zones humides racontée aux enfants), publié en 2015²¹. Une première approche d'un **Inventaire national culturel rapide des zones humides** (antérieure à celle proposée par le présent document d'orientation, et dont le champ était légèrement différent) a été publiée **pour le**

¹⁵ Consulter <http://www.unesco.org/culture/ich/en/lists> (anglais), <http://www.unesco.org/culture/ich/fr/listes> (français) et <http://www.unesco.org/culture/ich/es/listas> (espagnol).

¹⁶ Costa, L T, Farinha, J C, Hecker, N, Tomàs Vives, P (1996), *Mediterranean Wetland Inventory: a reference manual*, MedWet / Instituto da Conservação da Natureza / Wetlands International. Disponible en anglais à l'adresse <http://medwet.org/2010/02/mediterranean-wetland-inventory-a-reference-manual/>.

¹⁷ Tomàs-Vives, P (2008), *Inventory, assessment and monitoring of Mediterranean wetlands: The Pan-Mediterranean Wetland Inventory module*, publié pour MedWet par Tour du Valat. Disponible à l'adresse http://www.medwet.org/codde/1_PanMed_Wetland_Inventory/PanMedWetlandInvent-Module.pdf.

¹⁸ Consulter <http://medwet.org/fr/implementing-a-simple/>. Les types de patrimoine indiqués sont : le paysage culturel, le patrimoine mobilier, le patrimoine immobilier et le patrimoine immatériel.

¹⁹ Benessaiah, N (1998), *Mediterranean wetlands socioeconomic aspects*, Medwet. Disponible en anglais, français et arabe en contactant lily@medwet.org.

²⁰ Papayannis, T et Pritchard, D E (éd.) (2011), *Culture and Wetlands in the Mediterranean: an evolving story*, Mediterranean Institute for Nature and Anthropos, Athènes. La publication peut être téléchargée à l'adresse <http://www.med-ina.org/PUBLICATIONS.aspx> ou une version imprimée peut être obtenue en écrivant à afoutri@med-ina.org.

²¹ Joo, H-J, Lineman, M, Do, Y et Kim, J Y (2015), *Wetland culture for children*, Park Publishers, Pusan National University, République de Corée.

Japon en 2012 par Wetlands International²². Une publication similaire intitulée **Wetland Culture in East Asia** (Culture des zones humides en Asie du Sud-Est) est également parue en 2015²³.

Une étude de 2015 menée par le CODESRIA pour le **Réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest** (RAMPAO), a recueilli des informations très utiles sur les savoirs autochtones, les traditions et les pratiques culturelles relatives aux aires marines et côtières protégées en Guinée, en Guinée-Bissau et au Sénégal²⁴, bien qu'il s'agisse davantage d'une synthèse descriptive que d'un inventaire par région et qu'elle ne soit pas spécifique aux zones humides. Il devrait être possible d'extraire des cas pertinents de cette étude pour alimenter les inventaires concernant ces trois pays. Les orientations méthodologiques qui l'accompagnent peuvent également se révéler utiles, par exemple pour mener des consultations dans les communautés sur les savoirs traditionnels locaux²⁵.

Les **Rapports nationaux des Parties contractantes** soumis lors de chaque réunion de la Conférence des Parties à la Convention, adoptent un format standard fondé sur des questions relatives à certains aspects de l'application de la Convention. Les détails du format sont revus de temps à autre, mais la version la plus récente (utilisée pour les rapports soumis avant la COP12 de juin 2015) comprend deux questions dont les réponses devraient fournir des informations pertinentes pour les Inventaires culturels. La question 1.4.1 est la suivante : « Une évaluation des avantages et des services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar a-t-elle été conduite ? », et la question 1.4.3 : « Les valeurs culturelles et socioéconomiques des zones humides ont-elles été prises en compte dans le plan de gestion des Sites Ramsar et autres zones humides ? ».

Les réponses fournies²⁶ ne détaillent pas nécessairement les sites ou les régions de zones humides où les services et les valeurs concernés ont été documentés, mais elles constituent un premier pas pour localiser ces informations. Les projets d'inventaire devraient donc s'intéresser aux réponses officielles aux questions contenues dans les rapports nationaux pertinents et les prendre en compte, et devraient également les approfondir lorsque cela s'avère utile. Dans un même temps, l'Équipe culture de la Convention de Ramsar cherche à fournir un résumé de la situation mondiale à partir des informations contenues dans la série de rapports la plus récente.

²² Tsujii, T et Sasagawa, K (éd.) (2012), *33 Examples of the cultures and technologies of wetlands in Japan: relationships with local people and communities*, Wetlands International-Japan. La publication peut être téléchargée à l'adresse <http://www.wetlands.org/WatchRead/Currentpublications/tabid/56/mod/1570/articleType/ArticleView/articleId/3269/Default.aspx> ou peut être obtenue en écrivant à info@wi-japan.org.

²³ Sasagawa, K, Natori, Y, Joo, G-J, Kelin, C, Choowaew, S et Sasaki, M (éd.) (2015), *Wetland culture in East Asia: a lasting legacy of skills, knowledge and wisdom*. Wetlands International-Japan. La publication peut être obtenue en écrivant à info@wi-japan.org.

²⁴ Doucouré, B (2015), *Fonctions des savoirs endogènes, des normes et des pratiques culturelles dans la conservation de la biodiversité marine et côtière : l'exemple de la Guinée, de la Guinée Bissau et du Sénégal*, rapport de synthèse pour le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique.

²⁵ Doucouré, B (2014), *Projet PACT-Biodiv : Conservation de la biodiversité à travers la valorisation du patrimoine culturel et traditionnel ; étude sur les savoirs endogènes et pratiques culturelles (SENEP) : outils de collecte des données*, CODESRIA, Dakar, Sénégal.

²⁶ Les exemplaires des rapports individuels présentés à la COP12 sont disponibles à l'adresse http://www.ramsar.org/fr/library/field_document_type/national-reports-532/field_tag_body_event/conference-of-contracting-parties-366/field_tag_body_event/cop12-punta-del-este-2015-509.

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a publié une étude thématique pour le Patrimoine mondial sur « **Les patrimoines culturels de l'eau** » au Moyen-Orient et en Afrique du Nord²⁷. Cette étude examine des cas où il existe une culture liée à l'eau sur les sites du Patrimoine mondial de la région, et présente notamment une typologie et des observations sur les références aux menaces et aux questions de gestion. Un grand nombre des situations décrites concerne d'importants systèmes de zones humides, et les informations s'y rapportant devraient être intéressantes à intégrer aux Inventaires culturels rapides des zones humides dans les pays concernés. Certains cas correspondent à des Sites Ramsar, bien que cela ne soit pas précisé dans la publication ; il sera donc nécessaire de faire une comparaison manuelle.

En 2013, le Consortium méditerranéen pour la nature et la culture a publié une autre étude pertinente intitulée **Rapid assessment of cultural conservation practices in the Mediterranean**²⁸ (Évaluation rapide des pratiques de préservation de la culture en Méditerranée). Cette étude propose également une typologie, et se centre sur des pratiques contribuant à la préservation de zones riches en biodiversité ; elle les résume dans un modèle standard par type de pratique et précise les pays et, le cas échéant, les sites où les pratiques concernées existent. Encore une fois, certains cas comprennent des zones humides : il y aurait lieu de les relever et de les extraire pour qu'elles puissent contribuer aux Inventaires culturels rapides des zones humides dans les pays concernés.

Pour prendre en compte les valeurs et les pratiques culturelles en matière de services écosystémiques, des conseils méthodologiques utiles ont été formulés dans une publication récente intitulée **Guidelines for the Rapid Assessment of Cultural Ecosystem Services** (GRACE) (Lignes directrices pour l'évaluation rapide des services écosystémiques culturels)²⁹. L'approche adoptée s'applique à tous les types d'écosystèmes y compris les zones humides, et aide à comprendre les concepts liés aux services écosystémiques, à planifier une évaluation rapide, à recueillir des données par l'intermédiaire de consultations de parties prenantes sur le terrain et à analyser leurs récits. Une aide supplémentaire sur la question spécifique des loisirs vus sous l'angle des services écosystémiques culturels est proposée dans **Toolkit for Ecosystem Service Site-based Assessment** (TESSA) (Boîte à outils pour l'évaluation des services écosystémiques basée sur les sites), publié en 2013 par un consortium international³⁰. Plusieurs approches de la **cartographie culturelle** et de la **documentation des traditions orales** ont également contribué utilement au répertoire des méthodes qui traitent ces questions, notamment pour les

²⁷ ICOMOS (2015), *Les patrimoines culturels de l'eau. Les patrimoines culturels de l'eau au Moyen-Orient et au Maghreb*, Étude thématique, première édition, ICOMOS, Charenton-le-Pont, France. Le rapport est disponible en anglais et en français, et peut être téléchargé à l'adresse <http://www.icomos.org/fr/157-articles-en-francais/ressources/publications/3803-etude-thematique-de-l-icomos-sur-les-patrimoines-culturels-de-l-eau-au-moyen-orient-et-au-maghreb>.

²⁸ Consortium méditerranéen pour la nature et la culture (2013), *A rapid assessment of cultural conservation practices in the Mediterranean*, DiversEarth. Le rapport peut être téléchargé à l'adresse <http://medconsortium.org/cultural-practices-page/> (en anglais).

²⁹ Infield, M, Morse-Jones, S et Anthem, H (2015), *Guidelines for the Rapid Assessment of Cultural Ecosystem Services* (GRACE), version 1, Fauna & Flora International.

³⁰ Peh, K S-H, Balmford, A P, Bradbury, R B, Brown, C, Butchart, S H M, Hughes, F M R, Stattersfield, A J, Thomas, D H L, Walpole, M et Birch, J C (2013), *Toolkit for Ecosystem Service Site-based Assessment* (TESSA), Cambridge, Royaume-Uni. Consulter <http://tessa.tools/>.

connaissances traditionnelles et autochtones qui ne sont pas bien documentées par des études universitaires et techniques plus classiques³¹.

Au fil des années, les interactions quotidiennes au sein du Réseau culturel Ramsar et de la communauté Ramsar dans son ensemble, y compris les réunions Ramsar, ont produit de nombreux autres éléments d'information sur des cas particuliers intéressants de valeurs et de pratiques culturelles associées aux zones humides. Ces données sont actuellement dispersées dans de nombreux dossiers, documents, dans des échanges, des souvenirs anecdotiques et des travaux sur d'autres sujets. L'objectif de l'« initiative des Inventaires culturels rapides des zones humides » vise en partie à localiser et à rassembler ces informations, ainsi que des informations tirées d'études systématiques, afin de compiler la plus ample base de connaissance possible sur ce sujet au service du plus grand nombre.

Le « métainventaire » ou « inventaire des inventaires » (et des méthodes) a débuté par le résumé présenté ci-dessus et continuera à être élargi, dans le cadre des efforts de la Convention de Ramsar visant à documenter les valeurs et les pratiques culturelles liées aux zones humides, et parallèlement à la compilation de nouvelles données tirées des Inventaires culturels rapides individuels conduits selon les orientations données ci-dessous. Des informations sur d'autres initiatives pertinentes qui n'auraient pas été mentionnées ci-dessus sont les bienvenues et peuvent être envoyées à l'adresse suivante : culture@ramsar.org.

³¹ Voir par exemple Crawhall, N (2008), *The role of participatory cultural mapping in promoting intercultural dialogue - 'We are not hyenas'*, Document de réflexion pour l'UNESCO, Division des politiques culturelles et du dialogue interculturel, réf. CLT/CPD/CPO/2008/IPS/1. Disponible à l'adresse http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=37746&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.

Voir également Maffi, L et Dilts, O (éd.) (2014), *Documenting and revitalizing oral traditions*, Biocultural Diversity Toolkit Volume 4, Terralingua. Consulter <http://terralingua.org/our-work/voices-of-the-earth/>.

ÉTAPE 1 : ÉTUDE SUR DOCUMENTS

1.1 Examiner les études existantes

Avant d'entamer une nouvelle collecte de données, il faut déterminer si des études ou des sources de données pertinentes existent déjà dans le domaine qu'un Inventaire culturel rapide donné prévoit d'aborder.

Pour cette étape, les sources mentionnées en introduction du présent document d'orientation dans la section « Autres expériences et contributions utiles » devraient être prises pour point de départ.

Gardez en mémoire que les sources en question peuvent ne pas traiter principalement de culture et de zones humides, ou que leur titre peut ne pas révéler leur pertinence au premier abord. Des études sur le patrimoine culturel peuvent comprendre un volet abordant les zones humides ou des études sur la biodiversité des zones humides peuvent comprendre un volet abordant des aspects culturels, sans pour autant que ces sujets n'aient été annoncés dans les parties concernées.

Cette étape donnera un aperçu de la nature des lacunes de la couverture de la question pour le domaine concerné, ce qui pourrait contribuer à préciser le champ et les objectifs de l'Inventaire donné (voir le point 3.1).

Cette étude sur documents consistera donc, d'une part, à effectuer une recherche documentaire et, d'autre part, à mener un travail de détective pour repérer et vérifier la pertinence de parties secondaires de certains travaux menés sur d'autres sujets.

Puis, une autre partie principale de cette étape visera à isoler les informations pertinentes et à les extraire des sources en question, afin qu'elles soient réorganisées (dans la mesure nécessaire) pour être compilées de manière cohérente selon la structure simple de l'inventaire proposée à l'étape 3 ci-dessous.

Il est prévu que de nombreux Inventaires culturels rapides des zones humides ne comprennent que cette étape d'« étude sur documents ». Si les ressources pour mener des travaux sur le terrain ne sont pas disponibles et/ou si le domaine concerné est déjà bien documenté, mais que les informations ont juste besoin d'être résumées dans un format plus exploitable, cette étape à elle seule peut aboutir à un Inventaire pouvant contribuer grandement aux données existantes.

ÉTAPE 2 : CONSULTATION

2.1 Identifier les parties prenantes éventuelles

Un inventaire pourrait devoir s'appuyer sur des informations pertinentes apportées par des personnes dont les connaissances n'ont pas été publiées. La consultation des parties prenantes est également importante pour impliquer les personnes concernées par les questions ou occupant une position d'influence.

Dans ce contexte, les parties prenantes concernées sont essentiellement celles étant à même d'apporter leur contribution à un Inventaire pour une zone donnée (par exemple, un pays ou une autre zone géographique définie – voir la partie 3.1). Il peut s'agir de chercheurs possédant des connaissances spécialisées dans le domaine applicable à la région, et leur contribution pourrait être d'apporter de nouvelles sources à la recherche de documents décrite dans la partie 1.1 ci-dessus. Cela pourrait également être les membres visés d'une équipe de projet (rémunérés ou volontaires) qui réaliseront le travail dans le cadre de l'Inventaire. Il pourrait aussi s'agir d'habitants, d'utilisateurs ou de gestionnaires des zones concernées, qui pourraient dans ce cas être les sujets de la recherche de terrain (par exemple, pour une enquête ou un entretien).

Cela pourrait également être une certaine catégorie de parties prenantes qui ne contribuent pas nécessairement à l'Inventaire, mais dont les intérêts pourraient être affectés par le processus, et qui pourraient avoir un avis sur celui-ci. Pourraient également tomber dans cette catégorie les dépositaires de savoirs traditionnels, les responsables de communautés chargés des pratiques culturelles et d'autres chercheurs dont les intérêts sont similaires ou se chevauchent. Il importe de ne pas aller trop vite en besogne quant aux personnes qui pourraient servir de porte-parole pour ces groupes : les parties prenantes les plus importantes ne sont pas nécessairement celles qui s'identifient comme telles.

En s'appuyant sur la définition de l'objectif de l'Inventaire (dans la plupart des cas, l'objectif sera semblable à celui énoncé dans la partie introductive du présent document d'orientation intitulé « Que sont les Inventaires culturels rapides des zones humides ? »), il sera également important de déterminer les personnes, les groupes ou les organisations concernés, car elles sont les destinataires visés, les utilisateurs finaux et les cibles du plaidoyer (c.-à-d., le « public »). Ces parties prenantes pourraient comprendre celles qui ont manifesté leur intérêt pour l'information et celles qui ne l'ont pas manifesté, mais qui pourraient avoir besoin d'être persuadées de son rôle et de son importance. Le fait de définir clairement ces parties prenantes dès le départ contribue à préciser les objectifs du projet.

Le niveau d'efforts consacrés à recenser les parties prenantes éventuelles variera naturellement en fonction de l'échelle et de l'ampleur de l'Inventaire menée pour un cas précis.

2.2 Contacter et consulter les principales parties prenantes

La consultation doit être soigneusement planifiée, en réfléchissant aux sensibilités spécifiques pouvant exister.

Il convient de formuler une explication résumée, mais précise du champ et de l'objectif du projet, en employant le langage approprié, pour la fournir en amont aux parties prenantes concernées, en même temps qu'une explication du processus de consultation prévu.

La consultation des parties prenantes peut se faire par échanges écrits, entretiens téléphoniques, entretiens individuels, groupes de discussions/ateliers, réunions publiques ou par l'intermédiaire d'invitations générales lancées sur Internet ou sur les réseaux sociaux. La méthode choisie dépendra de la nature de l'intérêt affiché par chaque partie prenante, et de son importance par rapport au projet. Des délais raisonnables doivent être prévus pour programmer l'ensemble des échanges et pour réceptionner les réponses aux consultations menées.

Les conditions liées aux autorisations de modifier, de publier ou d'utiliser les informations communiquées doivent être clairement précisées dès le départ, et les contraintes valables émises par les parties prenantes doivent être respectées. La volonté de toute personne refusant de participer doit bien entendu être respectée.

ÉTAPE 3 : DOCUMENTATION

3.1 Décrire l'objectif et le champ de l'inventaire

Lors de l'élaboration du rapport, de la base de données ou tout autre document qui comprendront le contenu et les résultats de l'Inventaire, la principale section à documenter de manière claire dès le départ est l'énoncé de l'objectif et du champ de l'Inventaire en question.

Un Inventaire pourra être utilisé à l'échelle régionale, nationale, locale ou à l'échelle d'un site, mais dans tous les cas, l'objectif principal est de rendre l'information sur les valeurs et les pratiques culturelles liées aux zones humides plus facilement disponible, afin de soutenir la préservation du patrimoine culturel et de contribuer à l'objectif de la Convention de Ramsar visant à intégrer les aspects culturels plus efficacement dans la gestion des zones humides.

Certains Inventaires peuvent également avoir leurs propres objectifs complémentaires qui devront être définis. Ces derniers peuvent consister à contribuer à la mise à jour des bases de données formelles pour des sites donnés ; à participer à l'élaboration ou à la révision d'outils stratégiques de planification et de gestion ; à exercer une influence sur l'élaboration de nouvelles politiques ou législations nationales ; et à publier des supports pédagogiques de

différents types. La plupart des inventaires viseront également à compléter les efforts du Secrétariat Ramsar coordonnés à l'échelle centrale afin de constituer une base de connaissances mondiale plus complète sur les valeurs et les pratiques culturelles relatives aux zones humides.

La définition du champ comprend l'étendue spatiale couverte par l'Inventaire. Un grand nombre d'entre eux pourraient avoir un champ national, mais d'autres pourraient être axés sur une région infranationale, une zone transfrontalière, un bassin hydrographique, un regroupement de sites ou un système unique de zones humides.

Il faudra préciser si l'information est compilée pour un site en particulier ou pour une liste/un réseau de sites (par ex., des catégories particulières de zones protégées/données qui comprennent des zones humides) ; pour des systèmes de zones humides dans un sens plus large (par ex., systèmes basés sur des bassins hydrographiques, ou toutes les zones humides d'un type d'écosystème en particulier) ; ou encore pour des exposés concernant des zones humides à l'échelle géopolitique ou à l'échelle d'une population humaine. Il est préférable de nommer les sites dans la mesure du possible, mais il est clair que certaines valeurs culturelles n'apparaissent pas à ce niveau, et il est toutefois légitime de les inclure si l'on précise clairement que le champ n'est pas lié au site.

La délimitation du champ comporte également une dimension temporelle. Il faut préciser si l'Inventaire vise à rassembler des matériaux sur les valeurs et les pratiques historiques (et dans l'affirmative, jusqu'où il remontera dans le temps) ; ou s'il s'agit d'une enquête actuelle concernant les connaissances des parties prenantes présentes et leurs observations. Les délais dans lesquels la collecte de données sera menée et les rapports et les publications établis devront être précisés, ainsi que ceux de tout examen futur ou de toute mise à jour de l'Inventaire.

3.2 Recenser et décrire les valeurs/pratiques culturelles importantes

La partie principale de l'Inventaire consiste à décrire les valeurs et pratiques jugées intéressantes, en indiquant leurs différentes caractéristiques importantes, et (dans la plupart des cas) en les triant par catégories selon une typologie reconnue.

Cette section sera la partie principale du contenu de l'Inventaire. Sa complexité et son ampleur dépendront de l'échelle du projet d'Inventaire et des sources disponibles. La fiche résumé présentée à l'annexe 2 fournit un exemple de document dans lequel consigner les résultats de manière utile. Au niveau le plus élémentaire, la description peut comprendre un simple récit des valeurs et des pratiques culturelles les plus notables, qui sont importantes pour les zones concernées, ou une simple liste de celles qui existent. Toutefois, il est préférable d'y inclure certaines ou toutes les catégories d'informations décrites ci-après.

- **Une catégorisation des valeurs et des pratiques selon une typologie reconnue.** Il existe de nombreuses typologies, leur champ varie en fonction de leur objectif. Certaines ont

été mentionnées dans la section du présent document d'orientation intitulée « Autres expériences et contributions utiles ». Deux typologies en particulier ont été reprises dans les documents Ramsar, et peuvent donc être utilisées en priorité dans de nombreux cas : la première est la brève catégorisation des valeurs culturelles et sociales et des services écosystémiques culturels présentée (dans un champ optionnel) dans la Fiche descriptive Ramsar (FDR) ; et la seconde est la typologie suggérée des activités humaines liées aux zones humides exposée dans le Document d'orientation Ramsar de 2008 sur la culture et les zones humides. Ces deux typologies et deux autres listes semblables figurent en annexe du présent document d'orientation.

- **Une description de la zone à laquelle se rapporte chaque valeur ou pratique identifiée**, ainsi que d'autres précisions sur la localisation du site et la géographie, le cas échéant. Elle peut être étayée par des cartes (voir partie 3.5). Lorsque des Sites Ramsar (ou une partie des Sites) sont concernés, le numéro de référence unique Ramsar doit être fourni, ainsi que le nom du site.
- **Une description de la période à laquelle se rapporte chaque valeur ou pratique recensée** (dates historiques/premières origines connues, date à laquelle elles ont disparu, et préciser si elles sont toujours pertinentes).
- **Les principaux interprètes, praticiens ou bénéficiaires des valeurs et pratiques documentées.** Certaines valeurs peuvent être partagées par une communauté donnée de parties prenantes ou par un groupe social qui tirent des avantages (matériels ou immatériels) des systèmes de zones humides (ou des récits) concernés. Ces personnes peuvent habiter dans la région concernée ou non, et leur localisation par rapport à la zone humide concernée doit être précisée. S'agissant des valeurs d'importance mondiale faisant partie du patrimoine commun de l'humanité, c'est la communauté mondiale dans son ensemble qui peut être mentionnée. Dans le cas des pratiques culturelles, des précisions pourraient devoir être recueillies concernant le rôle joué par des membres ou des groupes particuliers de la communauté, comme les personnes âgées, les dirigeants, les célébrités désignés, les hommes, les femmes, les enfants, etc. Le détail du rôle joué par toute institution en particulier doit être précisé.
- **Une note sur les termes spécialisés ou vernaculaires utilisés localement** (y compris dans des langues locales) pour se référer aux valeurs et aux pratiques concernées.
- **Un commentaire sur l'importance relative des valeurs et pratiques concernées** (par ex. en matière de rareté, d'intensité, de niveau de reconnaissance formelle ou de diversité associée aux autres valeurs). Les *répercussions de cette importance sur la préservation* ne doivent pas être relevées ici, mais plutôt dans la section 3.3 ; et les *tendances/prévisions* relatives à cette importance doivent l'être dans la section 3.4.
- **Une transcription des descriptions pertinentes adoptées officiellement des valeurs et des pratiques**, qui précise la source dans chaque cas ; par exemple la Fiche descriptive Ramsar (pour les sites Ramsar), la Déclaration de valeur universelle inestimable (pour les

sites du Patrimoine mondial), le Rapport national Ramsar, la justification de l'aire protégée nationale, etc.

3.3 Noter les effets des valeurs/pratiques culturelles sur la préservation de la/des zone(s) humide(s)

Les valeurs et les pratiques culturelles spécifiques peuvent ou non exercer une influence importante sur la situation écologique de la/des zone(s) humide(s) auxquelles elles se rapportent ; et lorsque ce lien existe, il peut être bénéfique ou non. Le cas échéant, les informations sur cet aspect doivent être notées.

Cette section consiste à examiner rapidement la relation entre les valeurs et les pratiques culturelles documentées et la situation de la préservation écologique de la/des zone(s) humide(s) concernée(s) (la situation de la préservation des *intérêts culturels eux-mêmes* ne doit pas être notée ici, mais plutôt dans la section 3.4).

Lorsque les intérêts culturels jouent un rôle concret pour le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide, directement ou indirectement, des précisions doivent être fournies. À titre d'exemple, les interdits religieux peuvent protéger la faune de la surexploitation ; un régime coutumier pour répartir les droits sur l'eau peut contribuer à protéger l'écosystème ; ou le fait que le site soit une icône de l'identité locale peut expliquer qu'il reste inexploité.

Lorsque les intérêts culturels ont des effets négatifs sur les zones humides, ou pourraient éventuellement en avoir un, des précisions doivent être fournies. À titre d'exemple, les afflux massifs de personnes participant à des événements rituels peuvent causer des dommages aux ressources hydriques, agricoles, végétales ou fauniques et les perturber ; l'importance symbolique d'une région dans la mythologie ou la culture populaire moderne peut entraîner une chasse aux souvenirs au cours de laquelle des éléments de l'environnement naturel sont prélevés ou endommagés ; ou la surexploitation de certains produits naturels utilisés pour la médecine traditionnelle peut menacer la survie des espèces végétales ou animales concernées.

3.4 Résumer la situation des valeurs/pratiques culturelles

Cette section de l'Inventaire se prête à recueillir des commentaires visant à déterminer si les valeurs et les pratiques font partie du passé ou du présent, si elles changent ou sont vulnérables au changement.

Dans cette section de l'Inventaire, il faut clarifier si les valeurs ou les pratiques documentées se rapportent à une période historique donnée ou si elles font partie du présent. Si elles se rapportent à une période historique, sa date de fin et les raisons de cette fin (si elles sont connues) doivent être notées.

Si la période se poursuit, il est nécessaire de clarifier si des changements se sont produits, se produisent ou sont susceptibles de se produire par rapport aux valeurs ou aux pratiques concernées. Dans le cas où aucun changement ne se produit, il serait utile de relever les facteurs

(s'ils sont connus) qui seront nécessaires ou qui contribueront à assurer le maintien des valeurs et des pratiques à l'avenir. Dans le cas où un changement se produit ou est susceptible de se produire, sa nature, ses causes, ses conséquences et sa gravité (si ce changement est préjudiciable) pour ce qui est des objectifs en matière de préservation doivent être décrites ; et les mesures préventives ou les solutions possibles pour remédier aux problèmes doivent être définies dans la mesure du possible (les *mesures spécifiques à prendre* doivent être mentionnées dans la section 4.1 et non dans de cette section).

Lorsque les connaissances environnementales traditionnelles sont visées, des évaluations plus approfondies de la situation et des tendances de ces connaissances peuvent s'appuyer sur la méthode conçue par Terralingua pour l'indice VITEK³².

3.5 Inclure des documents de référence

Les inventaires peuvent comprendre des informations supplémentaires à inclure dans des documents de référence annexés.

Les parties descriptives de l'Inventaire définies plus haut doivent être accompagnées d'autres documents pouvant contribuer à préciser ou à compléter les descriptions fournies. Ceux-ci peuvent comprendre des listes de sources de référence (et des liens le cas échéant), des images, des illustrations, des cartes (comprenant les résultats d'exercice de « cartographie culturelle »), des tableaux de données, des précisions sur les méthodes d'enquête, des résultats d'entretien, des précisions sur les exemples de cas, le point de vue des examinateurs, des intervalles de confiance, des contacts utiles et toute autre donnée jugée opportune.

³² Zent, S et Maffi, L (2008), *Methodology for developing a Vitality Index of Traditional Environmental Knowledge (VITEK) for the project 'Global indicators of the status and trends of linguistic diversity and traditional knowledge'*, Final Report on indicator n° 2, Terralingua. La publication peut être téléchargée à l'adresse <http://terralingua.org/our-work/vitality-index-of-tek/>.

ÉTAPE 4 : MESURES

4.1 Recommander des mesures visant à intégrer davantage les valeurs/pratiques culturelles dans la gestion, le cas échéant

Les inventaires sont susceptibles de rassembler ou de générer des suggestions utiles pour mettre en place des mesures favorables à la conservation ; par exemple pour faire face aux menaces, rétablir ou renforcer les valeurs, améliorer la gestion intégrée ou consolider l'action publique. Il s'agit là des principales retombées positives de ces travaux.

Cette section peut comprendre un résumé de recommandations formulées dans d'autres études sur les questions couvertes par l'Inventaire, ainsi que les recommandations que les compilateurs de l'Inventaire eux-mêmes souhaitent proposer (pourvu que leur provenance soit clairement précisée). Dans le cas où la recommandation est validée officiellement ou si elle a fait l'objet d'un consensus particulier entre certaines parties prenantes, des précisions doivent être fournies.

La catégorie principale de recommandations (comme le fait apparaître le titre de cette section) concernera les mesures visant à améliorer l'intégration des valeurs et des pratiques culturelles (documentées dans l'Inventaire) à la protection et à la gestion des systèmes de zones humides concernés. Cela pourrait consister à revoir un régime de protection du patrimoine culturel en particulier (comme le plan de gestion du site) pour améliorer la prise en compte de sa zone humide ; ou à revoir un régime de protection de la zone humide pour améliorer la prise en compte de sa composante culturelle. Les mesures peuvent se rapporter aux initiatives nécessaires pour sauvegarder les intérêts en jeu ou encore à des façons de les faire valoir et d'en tirer parti plus pleinement (par ex., par la sensibilisation du public et les activités pédagogiques), ou encore les deux.

Les recommandations génériques sur l'intégration des valeurs et des pratiques culturelles dans la législation, les politiques, les stratégies, les plans, les évaluations, la protection du patrimoine, l'éducation et la formation concernant les zones humides sont formulées dans les Résolutions VIII.19 et IX.21 de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar, comme mentionné dans la partie introductive du présent document. Il n'est pas utile de reprendre ces idées génériques dans les inventaires, mais plutôt d'axer ces derniers sur un champ particulier (valeurs, pratiques, types de zone humide, zones géographiques, etc.).

Lorsque les recommandations abordent l'intégration des intérêts culturels dans les plans de gestion des zones humides, il conviendra de tenir compte des orientations Ramsar existantes sur la planification de la gestion des zones humides³³ et de celles portant sur l'évaluation de

³³ Trois sources principales sont pertinentes :

(i) Convention de Ramsar (2002b), *New Guidelines for management planning for Ramsar sites and other wetlands*, COP8, Résolution VIII.14, Valence, Espagne, novembre 2002.

l'efficacité de la gestion des sites³⁴ ; et d'établir un rapport entre les recommandations et ses orientations, le cas échéant.

Outre les questions de gestion, les recommandations peuvent aborder tout autre point jugé opportun et sur lequel il est possible d'agir d'un point de vue réaliste. Ces points pourraient concerner l'interprétation, la mise en valeur, le financement, l'action publique, la législation ou tout autre sujet. Si des problèmes ont été soulevés dans la section 3.4, on s'attendra tout particulièrement à ce que les recommandations proposent des mesures pour réduire ou résoudre le(s) problème(s) en question.

(ii) Chatterjee, A, Phillips, B et Stroud, D A (2008), *Wetland management planning: a guide for site managers*, WWF, Wetlands International, UICN et Convention de Ramsar.

(iii) Secrétariat de la Convention de Ramsar (2010), *Gestion des zones humides : Cadres pour la gestion des zones humides d'importance internationale et autres zones humides*, Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides, 4^e édition, vol. 18, Secrétariat de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse.

³⁴ Convention de Ramsar (2015b), *Évaluation de l'efficacité de la gestion et de la conservation des Sites Ramsar*, COP12, Résolution XII.15, Punta del Este, Uruguay, juin 2015.

ANNEXE 1 : Typologies des valeurs et des pratiques culturelles

La section 3.2 du présent document d'orientation propose de classer les valeurs et les pratiques relevées dans les Inventaires par catégories, selon une typologie reconnue. Deux typologies Ramsar auxquelles on pourrait avoir recours sont présentées ci-dessous, suivies de deux autres qui pourraient également être utiles pour façonner la pensée sur cette question pour un Inventaire donné et pour des circonstances particulières.

1. D'après la Fiche descriptive sur les Sites Ramsar (FDR) – version révisée en 2012³⁵

La FDR comprend des questions sur les valeurs culturelles et sociales associées aux sites, en fonction des catégories suivantes :

- (i) Sites fournissant un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, démontrant l'application de connaissances, méthodes de gestion et utilisations traditionnelles qui maintiennent les caractéristiques écologiques de la zone humide.
- (ii) Sites qui préservent des traditions culturelles exceptionnelles ou des vestiges d'anciennes civilisations ayant influencé les caractéristiques écologiques de la zone humide.
- (iii) Sites où les caractéristiques écologiques de la zone humide dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou autochtones.
- (iv) Sites où sont présentes des valeurs pertinentes, non matérielles, comme des sites sacrés dont l'existence est fortement liée au maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

La FDR mentionne également des questions sur les services écosystémiques culturels fournis par le site, en fonction des catégories suivantes (basées sur l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire) :

Loisirs et tourisme

- Chasse et pêche sportives
- Sports et activités aquatiques
- Pique-niques, sorties, promenades
- Observation de la nature et tourisme fondé sur la nature

Spirituel et inspiration

- Inspiration
- Patrimoine culturel (historique et archéologique)
- Importance culturelle contemporaine, notamment pour les arts et l'inspiration créatrice, y compris les valeurs d'existence
- Valeurs spirituelles et religieuses
- Valeurs esthétiques et d'appartenance

³⁵ Convention de Ramsar (2012), *Simplifier les procédures de description des Sites Ramsar au moment de leur inscription et lors de mises à jour ultérieures* COP12, Résolution XI.8, Bucarest, Roumanie, juillet 2012. Annexe 1 : Fiche descriptive sur les Sites Ramsar (FDR) – révision 2012.

Scientifique et pédagogique

Activités et possibilités éducatives (formelles et informelles)

Systèmes cognitifs importants et importance pour la recherche (site ou zone de référence scientifique)

Suivi à long terme du Site

Étude scientifique majeure du Site

« Localité type » pour un taxon

Autre

2. D'après le Document d'orientation Ramsar sur la culture et les zones humides³⁶

(Activités humaines liées aux zones humides)

1. Habitat

1.1 Paysages culturels

1.2 Sites patrimoniaux culturels

1.3 Établissements humains et structures

1.3.1 Sites et structures anciens (jusqu'en 1599)

1.3.2 Établissements humains et structures traditionnelles et modernes

1.4 Archéologie des zones humides

1.5 Infrastructures

1.5.1 Réseaux de transports terrestres

1.5.2 Gestion des équipements et réseaux hydrographiques

2. Utilisations primaires des ressources des zones humides

2.1 Agriculture

[2.1.1. Riziculture]*

2.1.2 Autres types de cultures liées aux zones humides

2.2 Élevage de bétail

2.3 Pêche et aquaculture

2.3.1 Pêcheries artisanales

2.3.2 Pêcheries commerciales

2.3.3 Aquaculture extensive

[2.3.4 Installations aquacoles intensives]

2.3.5 Pêche de loisir

2.4 Gestion des forêts associées aux zones humides

2.4.1 Produits dérivés du bois

2.4.2 Produits non dérivés du bois

2.5 Chasse

2.5.1 Chasse de subsistance

2.5.2 Chasse de loisir

2.6 Extraction du sel

2.6.1 Salins artisanaux/traditionnels

2.6.2 Installations industrielles

³⁶ Groupe de travail Ramsar sur la culture (2008), *Culture et zones humides – Un document d'orientation Ramsar*, Convention de Ramsar, Gland.

- [2.7 Mines et carrières]
 - [2.7.1 Extraction de sable et de gravier]
 - [2.7.2 Mines d'or]
 - [2.7.3 Extraction d'autres minerais]
- 2.8 Utilisation de l'eau
 - 2.8.1 Irrigation
 - 2.8.2 Usage domestique
 - 2.8.3 Infrastructures pour le transport de l'eau
 - 2.8.4 Usages industriels (production d'énergie)
 - 2.8.5 Autres usages de l'eau (moulins à eau, scieries, etc.)
- 2.9 Utilisation d'autres ressources naturelles des zones humides
 - 2.9.1 Extraction de biomasse
 - 2.9.2 Utilisation durable de plantes médicinales
- 3. Utilisations secondaires des ressources des zones humides**
 - 3.1 Transformation des aliments
 - 3.1.1 Méthodes traditionnelles de conservation des aliments
 - 3.1.2 Patrimoine culinaire
 - 3.2 Artisanat/savoir-faire
 - 3.2.1 Objets
 - 3.2.1.a Objets d'origine ancienne (jusqu'en 1599)
 - 3.2.1.b Objets traditionnels et modernes
 - 3.2.2 Objets artisanaux et outils
 - 3.2.2.a Objets artisanaux et outils d'origine ancienne (jusqu'en 1599)
 - 3.2.2.b Objets artisanaux et outils traditionnels et modernes
 - 3.2.3 Moyens de transport (bateaux, etc.)
 - 3.2.3.a Moyens de transport anciens (jusqu'en 1599)
 - 3.2.3.b Moyens de transport traditionnels et modernes
 - 3.3 Construction de bâtiments traditionnels
 - 3.3.1 Habitations
 - 3.3.2 Bâtiments utilitaires
 - 3.3.3 Édifices publics
 - 3.4 Commerce traditionnel dans les zones humides
 - 3.5 Tourisme – écotourisme et tourisme culturel
 - 3.6 Sports et loisirs
 - 3.6.1 Appréciation de la nature
 - 3.6.2 Randonnée pédestre et escalade en montagne
 - 3.6.3 Rafting et kayak
 - 3.6.4 Navigation à voile et canotage
 - 3.6.5 Plongée sous-marine
 - 3.6.6 Spéléologie
 - 3.7 Pratiques sociales et méthodes
 - 3.8 Festivals, festivités et événements
- 4. Savoir, systèmes de croyances et pratiques sociales**
 - 4.1 Recherche scientifique et enseignement
 - 4.2 Savoir traditionnel

- 4.2.1 Traditions et expressions orales
- 4.2.2 Langues, dialectes et termes spéciaux
- 4.2.3 Sexe, âge et activité en fonction des classes sociales
- 4.2.4 Pratique de la médecine traditionnelle
- 4.3 Spiritualité et systèmes de croyances
- 4.4 Expression artistique

* Les éléments entre crochets ont été remis en cause par un petit nombre de personnes consultées au cours de l'élaboration du document d'orientation.

3. D'après le cadre de l'UICN sur les évaluations des perspectives de conservation du patrimoine mondial³⁷

Valeurs culturelles et spirituelles

Valeurs culturelles et historiques (par ex., archéologie, monuments historiques tels que les temples, routes de pèlerinage et/ou utilisation des terres importantes d'un point de vue historique et culturel)

Sites ou paysages naturels sacrés (par ex., grottes, chutes d'eau ou montagnes sacrées)

Valeurs associées aux espaces naturels ou autres valeurs iconiques similaires

Valeurs liées à la santé et aux loisirs

Collecte de ressources médicinales (par ex., des herbes) pour l'utilisation locale

Loisirs et tourisme

Connaissances

Fournir une ressource importante pour perfectionner les connaissances

Contribuer à l'éducation (c.-à-d., la diffusion formelle et informelle de l'information)

Collecte de matériel génétique (par ex., plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, espèces arborescentes)

4. D'après le manuel d'EUROPARC-Espagne sur l'intégration dans les aires protégées des valeurs culturelles et spirituelles du patrimoine immatériel³⁸

Valeurs artistiques

Danses et jeux ruraux traditionnels

Musique chants traditionnels

Photographie de nature

Littérature de nature

Films et émissions de télévision

Peinture de paysages et nature

³⁷ UICN (2012), *IUCN Conservation Outlook Assessments - Guidelines for their application to natural World Heritage Sites*, Version 1.3, 17/08/2012. Le rapport peut être téléchargé à l'adresse https://www.iucn.org/about/work/programmes/wcpa_worldheritage/about_world_heritage/worldheritageoutlook/ (en anglais).

³⁸ Mallarach, J M, Comas, E et de Armas, A (2012), *El patrimonio inmaterial: valores culturales y espirituales - manual para su incorporación en las áreas protegidas*, Manual 10, EUROPARC-España Programa de trabajo para las áreas protegidas 2009-2013.

Valeurs esthétiques-perceptives ou scéniques

Beauté visuelle, auditive ou olfactive
Silence ou tranquillité
Harmonie

Valeurs sociales : historiques, ethnologiques et de gouvernance

Connaissances et métiers traditionnels
Gouvernance et institutions traditionnelles
Festivals et foires
Gastronomie
Règles ou normes coutumières
Faits ou évènements historiques pertinents

Traditions orales et linguistiques

Contes et légendes traditionnels
Proverbes et devinettes
Langues ou dialectes
Toponymes pertinents et leur étymologie
Terminologie pertinente de la nature, significations, nuances et valeurs

Valeurs religieuses

Le patrimoine religieux des monastères, des sanctuaires, des ermitages et des chapelles qui continue à être utilisé et les espaces qu'il occupe
Rites et cérémonies se déroulant dans la nature
Processions et pèlerinages

Valeurs spirituelles

Éléments naturels considérés saints ou sacrés : grottes, îles, montagnes, sources, rivières...
Monastères, chapelles, tombes et monuments religieux historiques ou préhistoriques abandonnés
Autres espaces naturels saints, sacrés, magiques...

ANNEXE 2 : Inventaires culturels rapides – Fiche résumé

Cette fiche résumé fournit un exemple de document dans lequel consigner les résultats d'un Inventaire de manière utile. Des fiches distinctes doivent être utilisées pour chaque site, ou une seule fiche peut être utilisée pour plusieurs zones ou, par exemple, pour une région entière au sein de laquelle il existe des zones humides pertinentes. Veuillez indiquer la zone géographique prise en compte dans la fiche, ainsi que les détails (noms, lieux) des sites spécifiques, le cas échéant (y compris les numéros de référence des Sites Ramsar concernés). Veuillez également établir une liste des références dans le deuxième tableau fourni, et faites des renvois en utilisant des notes de bas de page dans le tableau principal, le cas échéant. Les fiches complétées doivent être transmises à l'Équipe culture et zones humides au Secrétariat Ramsar (culture@ramsar.org). Ces informations seront intégrées aux données mondiales de Ramsar sur la culture et les zones humides.

Nom, objectif & champ de l'Inventaire :			
Coordonnées des compileurs :			
Zone prise en compte dans la présente fiche :			
Résumé des résultats de l'Inventaire :			
NOM ET DESCRIPTION DES VALEURS/PRATIQUES CULTURELLES <i>(section 3.2 du document d'orientation)</i>	EFFETS SUR LA PRÉSERVATION <i>(section 3.3 du document d'orientation)</i>	SITUATION DES VALEURS/PRATIQUES CULTURELLES <i>(section 3.4 du document d'orientation)</i>	MESURES RECOMMANDÉES VISANT À INTÉGRER DAVANTAGE LES VALEURS/PRATIQUES CULTURELLES DANS LA GESTION, LE CAS ÉCHÉANT <i>(section 4.1 du document d'orientation)</i>

Références

N°	Références <i>(veuillez indiquer les hyperliens le cas échéant)</i>